



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 63009

Texte de la question

M. Léonce Deprez attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des aides opératoires et instrumentistes qui ne pourront plus poursuivre leur profession à défaut de passer un examen professionnel attestant de leur capacité. Il lui demande si le décret d'application sera pris prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63009

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3651